

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci d'indiquer vos coordonnées professionnelles

Nom ou raison sociale de l'Entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Nom & Prénom du Responsable Formation :

E.mail :

Tél :

Fax

Mentions obligatoires en cas de facturation à un organisme collecteur

Nom de l'organisme collecteur (ou autre société) :

Inscription des participants

Nom	Prénom	Fonction	Réf. du module	Prix

Date :

Montant total H.T. :..... €

Bulletin d'inscription à retourner à :

Cabinet INTERACTION
135 Avenue Pierre SEMARD
M.I.N, Bâtiment H2
84000 AVIGNON

Nom et fonction du signataire

Signature et cachet de l'Entreprise

Conditions générales de participation

Les inscriptions aux stages organisés par le cabinet INTERACTION sont soumises aux présentes conditions, sauf dérogation de notre part. une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du stagiaire à ces conditions générales de participation.

Le Cabinet INTERACTION est enregistré comme organisme de formation sous le numéro 93.84.00798.84

Inscription

Toute inscription à un stage doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription au recto, dûment complété. En cas de subrogation à un organisme paritaire collecteur agréé, il appartient au responsable de l'inscription de communiquer au cabinet INTERACTION les coordonnées complètes de celui-ci et de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement.

Dès réception du bulletin d'inscription, une convention en deux exemplaires vous sera adressée, dont une devra nous être retournée signée, dès réception du bulletin d'inscription et d'un acompte de 30 % du coût de la formation .

Convocation

Une convocation sera adressée au participant.
Vous trouverez un plan d'accès à l'onglet « CONTACT » sur ce site.

Tarifs

Les prix des stages sont indiqués sur chaque programme, en Euros hors taxes.
Tout stage commencé est dû en totalité.

Paielement

Nos factures sont payables comptant et sans escomptes, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celle-ci, par chèque, traite, virement bancaire ou postal.

Annulation et Abandon

Toute annulation doit être notifiée par écrit, courrier, Fax ou Email et nous parvenir au moins dix jours avant le début du stage. Dans le cas contraire le coût de la formation serait dû intégralement.
Le Cabinet INTERACTION se réserve le droit d'annuler une formation pour des raisons d'effectif insuffisant et s'engage dans ce cas à rembourser les arrhes versées avec un préavis de 15 jours.

Les horaires

Ils sont les suivants :
9h – 12h00 / 13h30 – 17h00

Lieu

Cabinet INTERACTION
135 Avenue Pierre Sémard
M.I.N. Bâtiment H2
84000 AVIGNON
Fax : 04 90 87 52 02